



Module 3 – Réponses

Cahier sur la procédure d'asile en Suisse

Contexte

Au début de ce module, tu as reçu des indices importants concernant l'arrivée de réfugiés en Suisse. Des images t'ont permis de visualiser l'accueil et la vie dans un centre pour requérants d'asile. Les exercices de ce cahier vont à présent te permettre de découvrir comment la procédure d'asile se déroule en Suisse pour les personnes que nous avons décrites.

Objectifs

Tu peux expliquer les principales étapes de la procédure d'asile en Suisse.

Tu peux décrire les étapes de la procédure d'asile en Suisse au moyen de cinq parcours de vie typiques.

Tu peux réfléchir de manière critique aux conséquences d'une décision d'asile pour l'intéressé.

Modalité de travail

Individuel/par deux/en groupes

Aperçu des tâches

Tâche CHAP – 1 Film consacré à l'audition sur les motifs d'asile, objectifs et mission des intervenants

Tâche CHAP – 2 Film « Accélération des procédures d'asile », décision rendue par le SEM

Tâche CHAP – 3 Perspectives – rêve et réalité

Tâche CHAP – 1

Audition sur les motifs d’asile (processus)

Regarde le film intitulé « L’audition sur les motifs d’asile ». Dans le centre, chaque requérant d’asile est entendu une ou plusieurs fois sur ses motifs d’asile. En règle générale, quatre personnes sont présentes à l’audition, qui constitue l’élément central de la procédure d’asile.

Note les objectifs et les tâches des personnes présentes. De plus amples informations sur les auditions se trouvent en ligne.

Requérant d’asile

Son objectif :

Le requérant d’asile a la possibilité, lors de l’audition, d’expliquer les motifs qui l’ont poussé à fuir.

Il peut s’exprimer dans une langue qu’il maîtrise et être accompagné par plusieurs personnes qui assument des rôles différents.

Interprète

Sa mission :

Lorsque le requérant d’asile ne maîtrise suffisamment aucune de nos langues officielles (allemand, français, italien), l’audition se déroule toujours en présence d’un interprète. Ce dernier doit traduire intégralement et de manière appropriée toutes les questions et les réponses. Il ne doit pas compléter une question de sa propre initiative ni résumer ou reformuler une réponse pour qu’elle soit plus compréhensible.

Les interprètes officiels sont soumis à une procédure de sélection stricte. Celle-ci permet de vérifier leurs compétences linguistiques et de les former à leur rôle de médiateurs linguistiques.

Représentant juridique

Sa mission :

Dès le début de la procédure d’asile, chaque requérant se voit attribuer un représentant juridique, à moins qu’il y renonce expressément.

Le représentant juridique doit être impliqué dans toutes les étapes déterminantes pour la procédure afin d’assurer une protection juridique complète. C’est pourquoi il participe à l’audition sur les motifs d’asile. Il n’est toutefois pas habilité à répondre aux questions à la place du requérant.

Les représentants juridiques sont, en général, des avocats ou des titulaires d’un diplôme universitaire en droit qui, à titre professionnel, conseillent et représentent des requérants d’asile.

Responsable de l'entretien (du SEM)

Sa mission :

Le responsable de l'entretien mène l'audition. C'est lui qui pose les questions au requérant. Son comportement a une influence décisive sur le déroulement de l'audition. Il doit se comporter de manière objective et professionnelle pendant toute l'audition et faire preuve de patience et de respect envers toutes les personnes présentes, en particulier les requérants d'asile.

Si le déroulement de l'audition est perturbé, le responsable de l'entretien peut prendre des mesures adaptées à la situation. Si des participants négligent leur droit ou violent leurs obligations, il peut leur donner un avertissement.

Procès-verbaliste (du SEM)


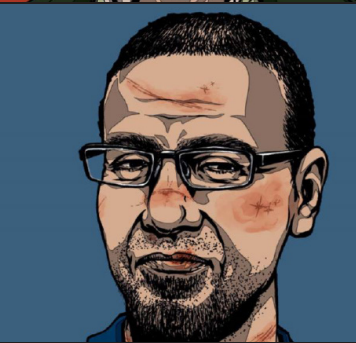
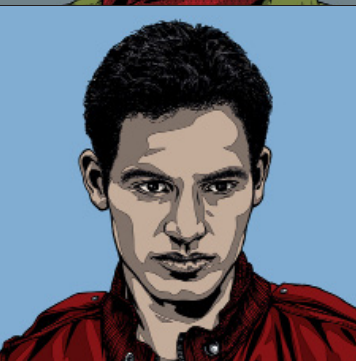

Son objectif :

Le procès-verbaliste a pour tâche de transcrire l'audition mot à mot dans un procès-verbal. Ce document doit être traduit ou lu au requérant d'asile à la fin de l'audition. Le procès-verbaliste doit, en outre, se tenir à l'arrière-plan et rester neutre durant l'audition.

Tâche CHAP – 2

Film « Accélération des procédures d’asile », trouver la décision rendue par le SEM

Le film intitulé « Accélération des procédures d’asile » présente les principaux aspects de la procédure d’asile. Regardez le film à deux, puis trouvez la décision rendue par le Secrétariat d’État aux migrations (SEM) et notez-la pour chacun des requérants d’asile.

Aziz		<p>Décision du SEM : Aziz n’a pas obtenu le statut de réfugié reconnu parce qu’il n’a pas pu prouver qu’il était persécuté de manière ciblée et individuelle. Lors des auditions, il a déclaré qu’il avait fui la guerre en Afghanistan. Comme la situation dans son pays ne permet pas de le renvoyer chez lui pour le moment, il est admis provisoirement en Suisse (permis F). Des guerres civiles, de graves problèmes de santé ou des sanctions disproportionnées en cas de retour peuvent être des motifs d’admission provisoire.</p>
Mohammed		<p>Décision du SEM : Les réfugiés admis en Suisse dans le cadre du programme de réinstallation obtiennent très rapidement le statut de réfugié. Mohammed et sa famille ont reçu un permis de séjour B. Les autorités cantonales proposent des cours de langue et d’intégration pour aider les réfugiés à se familiariser avec les aspects pratiques de la vie en Suisse. Certains cantons proposent également des évaluations de potentiel afin d’améliorer l’intégration professionnelle des réfugiés.</p>
Ashkan		<p>Décision du SEM : Ashkan a été reconnu comme réfugié politique. Il peut rester en Suisse et se voit délivrer un permis de séjour B. Les persécutions politiques dirigées contre une personne en particulier constituent un motif d’asile. Le conjoint et les enfants mineurs d’une personne ayant obtenu le statut de réfugié sont autorisés à entrer en Suisse et obtiennent également l’asile. L’intégration est soutenue et encouragée par le canton. Les réfugiés peuvent travailler dans tous les secteurs économiques.</p>
Yasin		<p>Décision du SEM : Après seulement deux semaines, Yasin a été informé que sa demande avait été rejetée et qu’il devait quitter la Suisse. Selon la loi sur l’asile, la pauvreté et le manque de perspectives ne constituent pas des motifs d’asile. Si rien ne s’oppose au retour du requérant dans son pays de provenance, la demande d’asile est rejetée et le requérant doit quitter la Suisse. Les personnes qui retournent volontairement dans leur pays de provenance après avoir vécu en Suisse sans y commettre de délit peuvent bénéficier d’une aide au retour.</p>
Helen		<p>Décision du SEM: Helen étant déjà enregistrée en Italie, elle a reçu une décision de non-entrée en matière Dublin et doit retourner en Italie. En cas de décision de non-entrée en matière, les autorités suisses ne poursuivent pas l’examen de la demande d’asile. L’accord de Dublin définit quel État membre est compétent pour examiner une demande d’asile. Il vise ainsi à éviter que la même demande soit examinée par plusieurs pays. La demande d’asile doit être déposée dans l’État par lequel le requérant est entré pour la première fois dans l’espace Dublin. Dans le cas d’Helen, la demande d’asile relève de la compétence des autorités italiennes.</p>

Tâches CHAP – 3

Perspectives – rêve et réalité

La décision d'asile représente un moment-clé pour l'avenir de la personne concernée. Comment la personne que tu as choisie réagit-elle par rapport à cette décision ? Note les réflexions et les questions qui te viennent à l'esprit ; tu auras besoin de ces notes au moment de clore le sujet.

Aziz		<ul style="list-style-type: none">• Aziz se sent en sécurité en Suisse – même s'il n'y est admis que provisoirement.• Il espère recevoir une autorisation de séjour de longue durée.• Après de longues recherches, il a fini par trouver un emploi comme aide de cuisine dans un restaurant.• Les membres de sa famille lui manquent. Leur situation financière n'est pas bonne, mais il ne peut pas (encore) les aider, car il gagne trop peu d'argent.• Il rêve de fonder une famille.
Mohammed		<ul style="list-style-type: none">• Mohammed est soulagé d'être enfin en sécurité et d'avoir maintenant accès à un soutien psychologique.• Son diplôme d'ingénieur n'étant pas reconnu, il travaille au service de nettoyage d'un hôpital. Il aimerait faire un apprentissage d'électrotechnicien.• Son épouse ne peut pas non plus travailler comme infirmière, le métier qu'elle a appris.• Les enfants parlent déjà l'allemand sans problème et se sont déjà fait plein d'amis.
Ashkan		<ul style="list-style-type: none">• Ashkan est à présent en sécurité. Enfin, il n'a plus peur d'exprimer librement son opinion.• Il espère pouvoir retourner un jour en Iran. Sa famille lui manque.• Il rêve de terminer un jour ses études.• Il apprend le français et rencontre régulièrement un étudiant suisse dans le cadre d'un tandem linguistique. Il apprend ainsi beaucoup de choses sur la culture suisse.

Yasin		<ul style="list-style-type: none">• Yasin doit retourner en Tunisie.• Avec l'aide technique et financière de la Suisse, il a pu ouvrir son propre atelier de motos à Tunis. Les affaires marchent bien et lui permettent de subvenir à ses besoins. Il en est fier.• Il rêve de faire prospérer son commerce afin de pouvoir aider sa famille.
Helen		<ul style="list-style-type: none">• Helen a été reconduite en Italie et vit dans un centre pour requérants d'asile à proximité de Rome.• Elle est triste et seule, car elle ne connaît personne et n'y a pas de famille.• Elle espère que l'Italie lui donnera la protection dont elle a besoin et ne la renverra pas dans son pays.• De temps en temps, elle garde des enfants et apprend ainsi un peu d'italien.• Elle espère pouvoir rendre visite, un jour, à son cousin en Suisse.